Fiche d'information du produit

1. Marque de fabrique (a) (b)		Apple
2. Référence du modèle (b)		A3355
3. Paramètres généraux du produit :		
Paramètre		Valeur
4. Type d'appareil		tablette
5. Système d'exploitation		iOS
6. Classe d'efficacité énergétique		G
7. Batterie remplaçable par l'utilisateur (c) [1]		non
8. Endurance de la batterie par cycle (ENDdevice [h])		67 heures 0 minutes
9. Endurance de la batterie en cycles – réglages par défaut [cycles]		≥ 1000
10. Capacité nominale de la batterie (Crated [mAh])		7606
11. Livré avec étui de protection		non
12. Essai de fiabilité en ce qui concerne la résistance aux chutes libres répétées – chutes sans défaillance [n]		≥ 0
13. Essai de fiabilité en ce qui concerne la résistance aux chutes libres répétées – chutes sans défaillance, effectué dans l'état entièrement déployé [n]		s.o.
14. Classe de fiabilité en ce qui concerne la résistance aux chutes libres répétées		E
15. Indice de protection contre la pénétration		IP42
16. Profondeur d'immersion dans l'eau spécifiée, dans le cas de IPx8 [m]		s.o.
17. Résistance de l'écran d'affichage aux rayures, sur l'échelle de dureté de Mohs		4
18. Chargeur x	Puissance de sortie requise [W]	15
	Type de prise (côté appareil)	USB-C
Informations sur la réparation :		
19. Disponibilité garantie minimale des mises à jour de sécurité, des mises à jour correctives et des mises à jour de la fonctionnalité du système d'exploitation (a) (b) (années) [2]		5
20. Classe de réparabilité (sur la base de l'indice ci-après)		C
21. Indice de réparabilité (b)		2,78/5
21a. Score « Disassembly Depth » (SDD) (b)		3,55/5
21b. Score « Fasteners (type) » (SF) (b)		2,80/5
21c. Score « Tools (type) » (ST) (b)		2,80/5
21d. Score « Spare Part » (SSP) (b)		1,00/5
21e. Score « Software Updates (duration) » (SSU) (b)		1,00/5
21f. Score « Repair Information » (SRI) (b)		5,00/5
22. Lien vers le site web d'information sur la disponibilité de pièces de rechange pour les réparateurs professionnels et les utilisateurs finals (a) (b) (d)		https://support.apple.com/self-service-repair
23. Lien vers le site web fournissant les instructions aux utilisateurs finals pour la réparation (a) (b) (e)		https://support.apple.com/self-service-repair
24. Lien vers le site web affichant les prix indicatifs hors taxes (a) (b) (f)		https://support.apple.com/self-service-repair
Informations supplémentaires :		
25. Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur (a) (b) [mois]		24
Adresse du fournisseur (a) (b) (g)		Apple Distribution International Limited Hollyhill Industrial Estate Hollyhill, Cork, T23 YK84, Irlande

(a) Les changements apportés à ces éléments ne sont pas jugés pertinents aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

(b) Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369.

(c) Le processus de remplacement des batteries satisfait aux critères suivants :

— les éléments de fixation sont renouvelés ou réutilisables ;

— le processus de remplacement est réalisable sans outil, avec un outil ou un jeu d'outils qui est fourni avec le produit ou la pièce de rechange, ou avec des outils de base ;

— le processus de remplacement peut être accompli dans un environnement d'utilisation ;

— le processus de remplacement peut être accompli par un profane.

(d) L'obligation des fournisseurs est d'inclure le lien vers le site web où les informations pertinentes seront disponibles. L'accès effectif au site web doit être néanmoins accordé conformément aux délais et aux dispositions précisés à l'annexe II, point B 1.1 (1) d, du règlement (UE) 2023/1670, pour les smartphones, et à l'annexe II, point D 1.1 (1) d, du règlement (UE) 2023/1670, pour les tablettes.

(e) L'obligation des fournisseurs est d'inclure le lien vers le site web où les informations pertinentes seront disponibles. L'accès effectif au site web doit être néanmoins accordé conformément aux délais et aux dispositions précisés au dernier paragraphe de l'annexe II, point B 1.1 (2), du règlement (UE) 2023/1670, pour les smartphones, et au dernier paragraphe de l'annexe II, point D 1.1 (2), du règlement (UE) 2023/1670, pour les tablettes.

(f) L'obligation des fournisseurs est d'inclure le lien vers le site web où les informations pertinentes seront disponibles. L'accès effectif au site web doit être néanmoins accordé conformément aux délais et aux dispositions précisés à l'annexe II, point B 1.1 (4), du règlement (UE) 2023/1670, pour les smartphones, et à l'annexe II, point D 1.1 (4), du règlement (UE) 2023/1670, pour les tablettes.

(g) Le fournisseur ne doit pas entrer ces données pour chaque modèle si elles sont automatiquement indiquées par la base de données.